

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALPHONSE, tenue le lundi 4 avril 2022 à 19 heures au centre communautaire.

CONSEILLERS PRÉSENTS : Steven Allain  
Caroline Bujold  
Valérie Cyr-Cayouette  
François Poirier  
Laurent St-Onge  
Yves Barriault

formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Josiane Appleby. La secrétaire-trésorière adjointe madame Christine Henry est également présente et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annick Duguay Cormier est présente par voie de visioconférence.

.....

66-04-2022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Mairesse ouvre la séance à 19 heures et elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé en ajoutant le point 12.1.

.....

67-04-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des élus que l'ordre du jour soit accepté tel que lu en ajoutant le point 12.1 : Avis de motion et présentation du projet de Règlement 333-2022 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

.....

68-04-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal du 7 mars 2022 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des élus d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2022.

.....

69-04-2022

PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des élus que nous approuvons les états financiers au 31 décembre 2021 de la Municipalité de Saint-Alphonse et Municipalité de Saint-Alphonse Lieu d'enfouissement technique, tels que préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et présentés par monsieur Luc Audet, nous autorisons la transmission du rapport financier 2021 et nous autorisons la mairesse ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents requis.

.....

70-04-2022

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des élus que les comptes au total 53 526.34 \$ ci-après présentés soient acceptés pour paiement:

Arpo Groupe-Conseil			7 887.29 \$
BMR Groupe Cormier			13.79 \$
Confian			260.23 \$
Coop. des travailleurs CHNC			218.45 \$
Dépanneur Le Duo Inc.	439.37 \$	p	
Distributions Leblanc Inc.			218.17 \$
Éditions petite mine Inc.			93.36 \$
Les entreprises JM Arsenault inc.			116.41 \$
Équipement SMS			735.56 \$
Financière Banque Nationale			794.95 \$
Global payments direct Inc.	35.01 \$	p	
Le Groupe ACCIsst Inc.			121.17 \$
Harnois Énergies Inc.	1 996.71 \$	p	11 839.53 \$
Hydro-Québec	648.02 \$	p	3 472.53 \$
J.A. Larue Inc.			194.45 \$
JA-RI Armatures Inc.			472.16 \$
Laboratoire BSL			412.81 \$
Leblanc environnement Inc.			1 014.63 \$
M.J. Brière Inc.			45.14 \$
Morneau Transport			198.17 \$
Morrissey Informatique			20.13 \$
MRC de Bonaventure			4 364.56 \$
Municipalité de St-Alphonse - LET			2 422.51 \$
Paul Equipment & Sons			69.66 \$

PCM Solutions d'Affaires		48.81 \$
Pièces d'auto M.G.A. & Fils		3 222.50 \$
Postes Canada	68.82 \$ p	
Serv. Finan. de lage landen Canada Inc.		119.57 \$
Soudure Caplan Inc		344.38 \$
Sports BG		6.34 \$
Télécommunications de l'Est		319.12 \$
Visa Desjardins		673.08 \$
Wurth Canada Limited		249.27 \$
Remises gouvernementales		10 369.68 \$

.....

71-04-2022

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU LET

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des élus que les comptes du lieu d'enfouissement technique au total de 44 192,45 \$ ci-après présentés soient acceptés pour paiement :

A.L.PA. Équipement LTD		60.88 \$
Bell mobilité	54.00 \$ p	
Bouffard Sanitaire inc.		34.49 \$
Brandt		2 341.26 \$
Dépanneur le Duo Inc.		224.53 \$
Distribution Leblanc Inc.		228.80 \$
Gestion sanitaire M&M inc.		9 772.88 \$
Globalpayments	44.49 \$ p	
Groupe Négotel		102.35 \$
Harnois Énergies	1 088.28 \$ p	3 398.42 \$
Hydro-Québec	2 286.76 \$ p	
Ja-Ri armature inc.		206.73 \$
Les entreprise JM Arsenault		171.12 \$
Municipalité de St-Alphonse		12 644.84 \$
Pièces D'autos M.G.A. Fils Inc.		512.29 \$
Remises gouvernementales		8 926.23 \$
Services informatiques Gilles Bujold		51.74 \$
Soudure Caplan inc.		31.45 \$
WSP Canada Inc.		2 010.91 \$

.....

72-04-2022

AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRE – EXCAVATRICE POUR LET

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des élus que la Municipalité de Saint-Alphonse – Lieu d'enfouissement technique demande des soumissions pour la fourniture d'une excavatrice sur chenille de 20 tonnes ainsi que divers équipements compris avec l'achat de l'excavatrice.

Le formulaire de soumission et documents faisant état des conditions à respecter ou à connaître sont disponibles en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600 ou en consultant le site web [www.seao.ca](http://www.seao.ca).

Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO à partir du 11 avril 2022.

Pour être considérée, toute soumission devra être :

- Complétée en français sur le bordereau de soumission officiel ;
- Remise avant **le 27 avril 2022 à 14 :00**, au bureau de la Municipalité, au 127, rue Principale Est, Saint-Alphonse (Québec) G0C 2V0, dans une enveloppe cachetée portant la mention; APPEL D'OFFRES la mention « Appel d'offres excavatrice sur chenille de 20 tonnes 2022-04 » Aucune soumission reçue par télécopieur ou courriel ne sera acceptée.

Toutes les demandes d'informations doivent être effectuées par écrit au responsable en octroi de contrat, Monsieur Rock Pratte directeur du Lieu d'enfouissement technique par écrit au courriel suivant : [rockpratt@globetrotter.net](mailto:rockpratt@globetrotter.net)

Toutes les soumissions reçues dans le délai imparti seront ouvertes publiquement à l'expiration du délai de réception.

La Municipalité de Saint-Alphonse ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

.....

73-04-2022

RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les travaux de réparations fait par la compagnie Brandt au coût approximatif de

35 000\$ sur la rétrocaveuse et que cette dépense sera assumée par la réserve du fond routier de la Municipalité.

.....

74-04-2022

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 132 123.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des élus que la Municipalité de Saint-Alphonse informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

.....

75-04-2022

RAPPORT 2021 APPLICATION RÈGLEMENT GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière, Annick Duguay Cormier fait dépôt au conseil du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 308-2018 a été adopté le 7 juin 2018 et il n'a pas été modifié.

Le rapport pour l'année 2021 mentionne que l'application du Règlement sur la gestion contractuelle numéro 308-2018 n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

.....

76-04-2022

ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT  
D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolue à l'unanimité des élus;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du jour mois 2022;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

.....

77-04-2022

DÉPÔT DE RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ)

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec (CMQ) portant sur la transmission des rapports financier. Les membres du conseil municipal en prennent acte.

.....

78-04-2022

ÉLUS – PARTICIPATION À UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE.

L'article 15 de la Loi sur l'éthique prévoit que tout membre du conseil d'une municipalité doit participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, dans les six mois du début de son mandat et dans les 30 jours qui suivent sa participation à une telle formation le membre

du conseil doit déclarer sa participation au directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité qui en fait rapport au conseil. Je vous informe que le Conseil en entier, ainsi que la directrice générale ont déclaré leur participation à cette formation.

.....

79-04-2022

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 333-2022 CODE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller François Poirier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement numéro 332-2022 «Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Alphonse» et il présente le projet ;

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie du projet de règlement est immédiatement remise à chaque membre du conseil présent.

.....

80-04-2022

FONDS AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES

Il est proposé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des élus que la Municipalité de Saint-Alphonse présente un projet dans le cadre du programme de « Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine » Volet 4 pour 2022 et que la mairesse ou la directrice générale et greffière-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe, est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité.

.....

81-04-2022

COURS DE SECOURISTES

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des élus que les 4 opérateurs fassent leur cours de secouriste en milieu de travail offert par la CNESST en mai 2022.

.....

RAPPORT INCENDIE

Point reporté

.....

82-04-2022

TÉLÉPHONE CLAC ET DCRC

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des élus que la Municipalité de Saint-Alphonse mandate Télécommunication de l'Est pour l'installation de nouveaux postes mobiles sur le système de téléphonie actuelle pour le CLAC et le DCRC. Le coût d'installation est de 95\$.

.....

83-04-2022

PROTOCOLE D'ENTENTE – ORGANISATION DE LA GESTION DES ENJEUX ANIMALIERS

CONSIDÉRANT QUE les MRC Avignon et Bonaventure ont travaillé conjointement à définir un projet de ressource partagée pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Maria, Carleton, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia, Cascapédia-St-Jules, New Richmond, Caplan, Saint-Alphonse, Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Hope, Hope Town, Saint-Godefroi et Shigawake désirent mettre en commun une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoient la possibilité pour la MRC et les MUNICIPALITÉS LOCALES de conclure une entente intermunicipale ayant comme mode de fonctionnement la fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon a été mandatée par les municipalités signataires de l'entente pour la gestion de cette ressource;

CONSIDÉRANT QUE qu'une entente a été signée entre la MRC Avignon et le ministère des Affaires municipales et des Régions en date du 15 décembre 2021, confirmant une aide financière d'un montant de 182 073 \$ dans le cadre du Volet 4 - soutien à la coopération municipale du Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour la réalisation de cette entente ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité

D'adopté l'Entente relative au partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers et d'autoriser maire et directrice-générale et greffière-trésorière à signer ladite entente.

De payer la contribution de la municipalité de 2 064\$ sur trois ans tel que prévu lors des discussions de 2021 et inscrit à l'annexe B de l'Entente.

84-04-2022

DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des élus que la Municipalité de Saint-Alphonse prête le Centre communautaire à Madame Mélanie Ouellet pour le projet « Une pose pour le rose » de la Société Canadienne du Cancer du sein le 11 juin 2022.

85-04-2022

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

86-04-2022

CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 34.

\_\_\_\_\_  
Josiane Appleby,  
maire

\_\_\_\_\_  
Annick Duguay Cormier,  
directrice générale et greffière-trésorière

Je, Josiane Appleby, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.